



REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

CREATION D'UNE LIGNE GRAPHIQUE/CODE DE MARQUE DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE REDON
CONCEPTION, IMPRESSION ET LIVRAISON DE LA CARTE TOURISTIQUE ET DU GUIDE DECOUVERTE 2018

Date d'envoi de l'avis à publication : mardi 10 octobre 2017
Date limite de remise des offres : vendredi 3 novembre 2017 à 12H00

Pouvoir adjudicateur :

Office de Tourisme du Pays de Redon
Place de la République 35600 Redon
Tel : 02 99 72 72 11
Direction : v.gonzalez@tourisme-pays-redon.com

Procédure

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de ses missions d'information et de promotion, l'Office de Tourisme du Pays de Redon réalise des supports de communication qu'elle souhaite réinventer en 2018 avec un ton plus décalé en cohérence avec son positionnement touristique.

La mission a pour but d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un plan de communication pour l'Office de Tourisme du Pays de Redon intégrant son positionnement et en direction de ses cibles prioritaires.

Le projet comprend 2 axes :

- Création d'une « ligne graphique » Office de Tourisme du Pays de Redon en 2017 pour être un marqueur et rend plus visible et lisible l'action de l'Office de Tourisme
- Appliquer la ligne graphique dans la communication touristique 2018 autour de 2 documents revus : la carte touristique et le guide découverte

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est : Madame Véronique GONZALEZ CHAVEZ, Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.

2.2. Mode de la consultation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

2.3. Organisation de la consultation

Après examen des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec 3 candidats ayant présentés les meilleures offres au regard des critères (offres économiquement les plus avantageuses). En cas d'ouverture d'une négociation, une invitation à négocier sera transmise en temps utile à ces candidat(s). La négociation se déroule par téléphone, courriel ou courrier. Lorsque le pouvoir adjudicateur a terminé sa négociation, il en averti les candidats par lettre simple ou courriel. La négociation pourra porter sur le prix, le type de papier, la qualité d'impression ou de façonnage.

2.4. Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des plis visée à l'article 6 ci-après.

2.5. Groupements d'opérateurs économiques

Le marché sera attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Cependant, si le marché est attribué à un groupement conjoint, il est demandé expressément que le mandataire conjoint soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution du marché.

2.6. Variantes

Les variantes sont autorisées par le pouvoir adjudicateur sous réserve que celles-ci ne modifient pas la mission générale confiée au titulaire. Elles peuvent porter sur le format, le façonnage, le papier, la reliure et les encres utilisées.

2.7 Admission et vérification :

A l'issue des opérations de vérifications quantitatives et qualitatives, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de demander le retrait gracieux des exemplaires défectueux. Ce, dans le cas où le

nombre d'exemplaires défectueux constaté serait supérieur ou égal à 1% du nombre total d'exemplaires tirés.

ARTICLE 3. DOSSIER DE CONSULTATION ET PRÉSENTATION DES OFFRES

3.1. Dossier de consultation

Le dossier fourni à chaque candidat est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC),
- un cahier des charges des clauses techniques et particulières (CCTP).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 3 jours avant la date limite pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement par courrier ou courriel à tout candidat qui en fait la demande auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.

3.2. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats devront produire un dossier comprenant :

- Le cahier des charges dûment paraphé et signé
- Une note technique présentant le contenu de l'offre, en particulier :
 - o Les moyens humains (équipe, agence)
 - o Les matériaux et techniques choisies,
 - o Le planning prévisionnel et les délais pour chaque action
- Des références de plan de communication et d'exemples de projets similaires
- Une planche de tendance graphique
- La décomposition du prix global et forfaitaire (dpgf)
- Un devis détaillé comprenant :
 - o La création de la ligne graphique/code de marque déclinable en produit de communication (cf. article 6.1 du cahier des charges)
 - o La conception, l'impression et la livraison de la carte touristique
 - o La conception, l'impression et la livraison du guide découverte.

L'exécution de ce marché prend en compte les objectifs de développement durable en tenant compte des mesures prises par la société en faveur de la protection de l'environnement : type de papier utilisé (ex : certifications, papiers issus de forêts durablement gérées, etc.) et encres.

ARTICLE 4. DELAI D'EXECUTION

- Création de ligne graphique/code de marque : 15 janvier 2018
- Conception, impression et livraison de la carte touristique : février 2018
- Conception, impression et livraison du guide découverte : mars 2018

ARTICLE 5. DELAI DE PAIEMENT

Le règlement sera effectué par mandat administratif sur le compte bancaire du prestataire dans un délai de 30 jours à compter de la livraison.

ARTICLE 6. JUGEMENT DES CANDIDATURES

Seront éliminés les candidats dont les offres ne contiennent pas les documents et renseignements demandés à l'article 3.2. ainsi que celles non conformes à l'objet du marché.

ARTICLE 7. JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

- Pertinence de l'offre et proposition graphique : 30 %
- Prix des prestations : 25%
- Délai d'exécution : 25%
- Qualités et références du prestataire : 20%

Les candidats seront avisés du rejet ou de l'acceptation de leur offre par courriel.

ARTICLE 8. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être adressées par courriel, par voie postale ou déposées en main propre avec remise d'un récépissé au plus tard le :

Vendredi 3 novembre 2017 à 12H00 et de manière impersonnelle à :

Madame la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Redon
Place de la République
35600 Redon

L'enveloppe portera la mention suivante : «EDITION 2018 – NE PAS OUVRIR ».

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne seront pas retenus. Aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...).

ARTICLE 9 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Vendredi 3 novembre 2017 à 12H00

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats pourront s'adresser à Rose VIOLAIN, responsable des éditions r.violain@tourisme-pays-redon.com - 02.99.72.72.11